

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 362 Vœu relatif à la prévention des expulsions locatives.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT, Mme Galla BRIDIER et les élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris (GEP) relatif à la prévention des expulsions locatives à Paris ;

Considérant les actions ambitieuses menées par Paris en matière de prévention des expulsions, par la mobilisation des aides directes et indirectes du Fonds de Solidarité pour le Logement, qui favorise notamment le maintien dans le logement des ménages en difficultés et par l'intervention de l'Equipe Départementale Logement, dédiée à l'accompagnement des ménages menacés d'expulsion ;

Considérant que la Maire de Paris a choisi de faire de la lutte contre la grande exclusion la Grande Cause de la mandature ; que dans cette optique un Pacte Parisien contre la grande exclusion est en cours d'élaboration avec l'ensemble des partenaires (Ville, Etat, associations, entreprises, personnes concernées) ; dans ce cadre, le thème de la prévention des expulsions locatives est au cœur des problématiques du groupe de travail « prévenir » ;

Considérant que dans ce cadre la Ville de Paris a organisé un atelier consacré à la prévention des expulsions locatives décliné en deux temps de travail les 24 octobre et 5 novembre 2014 ;

Considérant que cet atelier présidé par l'Adjoint en charge du logement et de l'hébergement a réuni l'ensemble des acteurs jouant un rôle dans la prévention des expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, CAF, magistrats, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;

Considérant ainsi que cet atelier a répondu au vœu 79 ter adopté par le Conseil de Paris en mai 2014, demandant la réunion d'Etats Généraux de la Prévention des Expulsions ;

Considérant que les pistes d'action identifiées lors de cet atelier ont vocation à nourrir le Pacte parisien contre la grande exclusion, qui sera finalisé au début de l'année 2015 ;

Considérant que parmi les pistes d'actions ayant émergé des débats les 24 octobre et 5 novembre 2014 figure notamment le besoin d'une révision rapide de la Charte de prévention des expulsions locatives, notamment au regard des nouvelles procédures instaurées par la loi ALUR ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- Le processus de révision de la Charte de prévention des expulsions locatives soit engagé avec l'Etat au premier trimestre 2015 ;
- Le Pacte parisien contre la Grande exclusion soit l'occasion d'aboutir à la fois à des préconisations concrètes, opérationnelles, pouvant le cas échéant prendre la forme d'expérimentations, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, pour mieux prévenir les expulsions locatives à Paris ;
- La Ville de Paris rappelle le principe de non expulsion de ménages DALO sans proposition de relogement contenu dans la circulaire du 26 octobre 2012 concernant la loi instituant le droit au logement opposable.